

## RAPPORT ANNUEL 2008

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) est l'organisme faîtier des corporations et organisations ecclésiastiques cantonales de Suisse. Son organe suprême est l'assemblée plénière, laquelle s'est réunie à quatre reprises en 2008, soit à Saint-Gall (14 et 15 mars), à Morges (13 et 14 juin), à Glaris (26 et 27 septembre) et à Zurich (28 et 29 novembre).

### 1 Changements d'ordre organisationnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008 sont entrés en vigueur les statuts révisés de la Conférence centrale ainsi que son nouveau règlement d'organisation. Grâce aux commissions nouvellement créées, soit celle du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion ainsi que celle pour la communication et les relations publiques, des questions d'actualité sont désormais analysées au sein de groupes de travail dans lesquels siègent des délégués des Eglises cantonales et des experts extérieurs. Grâce à cette initiative, la Conférence centrale peut prendre des décisions sur des bases à la fois plus solides et mieux ancrées dans la réalité des organisations ecclésiastiques cantonales membres. Quant à la Commission des finances, prévue elle aussi par les nouveaux statuts, elle entrera en fonction au début de l'année 2009.

Le projet de réorganisation de la Conférence centrale mené à bien en 2006 et 2007 sous le titre «Conférence centrale 2015» a débouché aussi sur le renforcement de l'équipe du secrétariat général. Ainsi a été créé un poste à 60% d'assistant du secrétaire général, occupé à partir du 1<sup>er</sup> mars 2008 par David Zimmer. En outre, une newsletter est désormais publiée trois fois l'an sous le titre de «rkzinfo». Cet organe d'information, qui présente les derniers développements dans un style agréable, a pour groupe cible les membres des organismes de droit public ecclésiastique, les organes de la direction de l'Eglise ainsi que les personnes intéressées par les questions touchant la vie de l'Eglise à l'échelon suisse et régional. En outre, la Conférence centrale s'est dotée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 d'une nouvelle identité visuelle, certes toujours aussi discrète et modeste que jusqu'ici, mais qui se pare d'un peu de couleur. De plus, le nouveau style de mise en page laisse davantage d'espaces blancs, de manière à donner une apparence un peu plus aérée aux documents. De même, la présence sur Internet est en cours d'amélioration. Toutes ces mesures doivent contribuer à faire mieux connaître non seulement les tâches de plus en plus étendues de la Conférence centrale en tant que centre de compétence des organisations ecclésiastiques cantonales mais encore les activités de l'Eglise à l'échelon supra cantonal et leur mode de financement.

### 2 Questions de droit public ecclésiastique

En 2008, les activités de la Conférence centrale ont été centrées principalement sur des questions touchant le droit public ecclésiastique. En mars, un symposium sur «L'évolution future du droit public ecclésiastique» a été organisé en collaboration avec l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique saint-galloise en hommage à feu Urs Josef Cavelti, docteur en droit. Les exposés de Mgr Kurt Koch, professeur de théologie, de l'ancien juge du Tribunal fédéral Giusep Nay, docteur en droit, et de Daniel Kosch, docteur en théologie, ont été publiés en cours d'année pour l'intérêt qu'ils présentent, mais aussi afin de prouver que d'authentiques avancées n'ont de chances d'aboutir que dans le cadre d'un dialogue entre la direction de l'Eglise, les organisations de droit public ecclésiastique et les experts en droit public.

Parmi les autres sujets abordés figure «la sortie partielle d'Eglise». A la suite d'un jugement du Tribunal fédéral qui laisse présager un changement de jurisprudence, il y a lieu de faire la lumière sur le traitement à réserver aux personnes qui, tout en restant rattachées à l'Eglise catholique romaine, désirent sortir de

leur commune ecclésiastique ou de l'Eglise cantonale et ainsi échappent à l'impôt ecclésiastique. Quand bien même le jugement concerné a été contesté par des juristes de renom et que les cas de sortie d'Eglise partielle sont relativement rares, le sujet revêt une certaine importance. Car un découplage des deux affiliations pourrait vider de sa substance le système de droit public ecclésiastique et les doubles structures en vigueur dans la plupart des cantons et transformer de facto l'impôt ecclésiastique en une contribution volontaire. Aussi, la Conférence centrale a fait rassembler une documentation sur la situation prévalant dans les différents cantons, organisé un débat d'experts et recherché le dialogue avec la Conférence des évêques et les diocèses. Actuellement, des solutions pratiques sont en voie d'élaboration dans le cadre d'une concertation entre la Conférence centrale, la Conférence des évêques, les diocèses et les organisations ecclésiastiques cantonales. Dans cette quête de solutions, les uns et les autres partent de l'idée que la volonté d'un membre de sortir de la corporation de droit public ecclésiastique sans pour autant quitter l'Eglise catholique ne peut être admise que dans de rares cas. En outre, des conditions strictes doivent être posées qui garantissent que les exigences en matière de solidarité financière, consacrées également par le droit canon, soient respectées.

A l'occasion du conflit de Röschenz, qui a trouvé une issue dans l'intervalle, la Conférence centrale s'est penchée sur la question de la collaboration entre la hiérarchie ecclésiale et les organes de droit public ecclésiastique lors de décisions problématiques touchant le personnel au service de l'Eglise. La Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion a émis des considérations de fond et des recommandations pratiques sachant que des problématiques similaires existent parfois ailleurs, mais heureusement sans dégénérer à ce point ni susciter de polémiques dans les médias.

Enfin, en novembre, s'est tenu à Lugano un colloque sur le thème «L'Eglise catholique et l'Etat en Suisse». Ont participé à cette rencontre à huis clos des représentants de la Conférence des évêques et du Saint-Siège, des experts suisses et internationaux ainsi qu'une délégation de la Conférence centrale. Cette initiative a été accueillie positivement par cette dernière dans la mesure où elle constitue une tentative d'ouvrir le dialogue sur le sujet. En revanche, la Conférence centrale a jugé son intégration insuffisante dans le travail de réflexion entrepris de même qu'elle a considéré d'un œil critique les prises de position de plusieurs évêques et experts. Le colloque a été nettement dominé par les représentants de l'Eglise qui se sont focalisés quasi totalement sur les désavantages et les difficultés engendrés par le système dualiste et les structures démocratiques. En outre, l'absence de reconnaissance en termes convaincants de l'activité déployée depuis des décennies par les organes de droit public ecclésiastique et de ses effets positifs pour l'Eglise et sa présence au sein de la société a été regrettée. Enfin, la Conférence centrale estime qu'elle doit être impérativement impliquée dans les travaux qui feront suite au colloque, cela dans la mesure où accorder aux connaissances et à l'expérience accumulées par les organisations ecclésiastiques cantonales la place qui leur revient est une nécessité incontournable. Sans cette part active, il est en effet illusoire de croire que l'on pourra susciter les prises de conscience indispensables quant aux changements à apporter et que l'on réussira à développer des solutions durables, qu'il s'agisse du domaine du droit public ecclésiastique ou de questions financières.

### **3 Cofinancement d'institutions actives à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques**

Le cofinancement des institutions de l'Eglise catholique actives à l'échelon national et régional fait partie de la mission première de la Conférence centrale. En 2008, elle a distribué une somme de 6,25 millions de francs, soit 150'000 francs de plus que l'année précédente. Sur dix ans, le montant total versé a augmenté de 26%. A cette participation de la Conférence centrale s'ajoutent 2,7 millions de francs provenant

de la part du produit de la collecte de l'Action de Carême affectée au secteur suisse. A fin 2008, des contributions ont été allouées pour 2009 à 57 institutions éminemment diverses à l'issue d'un travail préparatoire intense accompli par la Commission paritaire de planification et de financement CES – AdC/Conférence centrale, par la Commission d'experts mixte AdC/Conférence centrale pour le secteur suisse et ses groupes de travail et par le secrétariat général de la Conférence centrale responsable de l'Administration des projets. Elaborées d'entente avec les organes pastoraux compétents, soit la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence des ordinaires de la Suisse romande (COR) et la Deutschschweizerische Ordinarienkonferenz (DOK), toutes les propositions de subsides ont été approuvées tant par le Conseil de fondation de l'Action de Carême que par l'assemblée plénière de la Conférence centrale. De son côté, la Commission de planification pastorale de la CES (CPP) a également participé aux décisions stratégiques importantes lors de la conclusion ou du renouvellement de contrats de prestation.

Sept institutions supra régionales dans le domaine de la formation de base et de la formation continue ont vu leurs contrats de prestation être renouvelés. Elles toucheront 1,4 million de francs par an durant les quatre années à venir. Compte de la pénurie de prêtres et du besoin de personnel ecclésiastique compétent, qu'il s'agisse d'assistants pastoraux, de catéchistes, d'animateurs de jeunesse ou d'aumôniers spécialisés, les moyens affectés par la Conférence centrale à la formation revêtent une importance primordiale et profitent directement à l'activité pastorale locale, autrement dit à l'échelon des paroisses, respectivement des communes ecclésiastiques.

La manière dont l'organisation du cofinancement entend faire face aux évolutions qui se dessinent dans la société de communication qui est la nôtre et à l'avènement du pluralisme religieux est révélatrice de sa capacité d'adaptation. Ainsi, le service d'aumônerie sur Internet et par SMS a été inclus dans le cofinancement. De même, pour la première fois, un subside a été alloué au secrétariat du Conseil suisse des religions dans lequel sont représentées, outre les Eglises, les communautés israélite et musulmane.

#### **4 Allocation de moyens financiers supplémentaires pour l'activité de l'Eglise dans les médias**

L'importance de plus en plus grande de la communication dans notre société et l'évolution fulgurante de la technologie s'agissant des médias électroniques obligent les Eglises à accorder une attention accrue à leurs relations publiques, respectivement leur présence médiatique, et à professionnaliser leurs activités dans ce domaine. Cette situation a des incidences sur les moyens financiers et les ressources en personnel à mettre à disposition, notamment pour le travail accompli à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Aussi, enquête-t-on aujourd'hui sur la question de savoir si et dans quelle proportion les organisations ecclésiastiques cantonales sont en mesure de consentir un effort financier supplémentaire.

Dans le contexte du «business plan» pour l'activité médiatique de l'Eglise dont l'établissement a été décidé par la Conférence des évêques, il sera essentiel de montrer clairement le profit concret qui pourra être retiré de services améliorés ou supplémentaires dans le domaine des médias et d'épuiser totalement les possibilités de coopération et de réductions de coûts. En outre, il s'agira de concevoir l'activité dans les médias sous une forme qui tienne compte sérieusement de la vie ecclésiastique à l'échelon local, des aspirations des fidèles engagés ainsi que des intérêts nourris par un plus large public. Au-delà de projets visant à garantir davantage de crédibilité et d'impact à l'Eglise au sein de la société et de plans financiers réalistes, une collaboration plus intense de toutes les parties s'impose si l'on veut obtenir des améliorations sensibles à temps.

## 5 Renouveau et renforcement des organes

En vue de l'année 2009, l'assemblée plénière de la Conférence centrale a décidé de renforcer l'effectif de sa présidence. Hans Wüst (SG) remplace Barbara Kühne-Cavelti (AG) et reprendra la tête de la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion. Par ailleurs, un siège de la présidence demeuré vacant jusqu'ici a été attribué à Susana Garcia, secrétaire générale de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud. Giorgio Prestele, secrétaire général de la commission centrale zurichoise, a été élu en tant que 2<sup>e</sup> vice-président. Enfin, la Commission des finances, présidée par Guido Lardi (GR), pourra débiter ses activités au début 2009 après l'élection de Bernard Jordan (NE) et de Thomas Franck (SG).

Zurich, le 5 janvier 2009

1130\_20090105\_Jahresbericht 2008\_f.doc

Georg Fellmann, président  
Daniel Kosch, secrétaire général

## Annexe 1

**Membres de la présidence de la Conférence centrale au 1<sup>er</sup> janvier 2009**

**Georg Fellmann**, président de la Conférence centrale,  
président du conseil synodal de l'Eglise catholique romaine du canton de Lucerne

**Charles Steiner**, vice-président, président de la Commission pour la communication et les relations publiques de la Conférence centrale,  
membre du comité de l'Eglise catholique romaine – Genève

**Giorgio Prestele**, vice-président,  
secrétaire général de la commission centrale catholique romaine du canton de Zurich

**Guido Lardi**, président de la Commission des finances de la Conférence centrale,  
vice-président de la commission administrative de la corporation catholique romaine du canton des Grisons

**Hans Wüst**, président de la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion de la Conférence centrale,  
président de l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique du canton de Saint-Gall

**Susana Garcia**,  
secrétaire générale de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud

**Daniel Kosch**, secrétaire général de la Conférence centrale

Une liste complète des organes de la Conférence centrale et du cofinancement est à disposition sous: [www.rkz.ch](http://www.rkz.ch).

## Annexe 2

**Quelques indicateurs à propos des finances de la Conférence centrale en 2008****Recettes**

Contributions des organisations ecclésiastiques cantonales à la Conférence centrale	Fr. 8'016'607.-
---	-----------------

**Charges**

Subsides aux organisations cofinancées de l'Eglise catholique en Suisse	Fr. 6'250'000.-
---	-----------------

Subsides pour des tâches particulières de la Fédération romande	Fr. 365'420.-
---	---------------

Redevances de droits d'auteur	Fr. 456'342.-
-------------------------------	---------------

Coûts de personnel du secrétariat général de la Conférence centrale	Fr. 126'887.-
---	---------------

Coûts de personnel de l'Administration des projets pour le secteur suisse AdC/Conf. centr.	Fr. 253'774.-
--	---------------

Les comptes annuels de la Conférence centrale seront publiés au complet sur la page Internet de la Conférence centrale ([www.rkz.ch](http://www.rkz.ch)) après leur approbation.

## Annexe 3

**Subsides du cofinancement arrêtés en 2008 pour 2009**

Institution	Subside total (en francs)	Part de la Confé- rence centrale (en francs)	Part de l'Action de Carême (en francs)
<b>Direction de l'Eglise et offices spécialisés actifs à l'échelon national</b>			
CES – secrétariat et commissions	966'000.-	966'000.-	
Officialité interdiocésaine	115'000.-	115'000.-	
Commission nationale suisse Justice et Paix	360'000.-	180'000.-	180'000.-
migratio – Commission de la CES pour les migrants	450'000.-	450'000.-	
Institut suisse de sociologie pastorale	500'000.-	250'000.-	250'000.-
Centre catholique suisse «Nouveaux mouve- ments religieux»	65'000.-	65'000.-	
Fédération pour l'éducation catholique des adul- tes	90'000.-	45'000.-	45'000.-
Ecoles catholiques de Suisse	90'000.-	45'000.-	45'000.-
oeku Eglise et environnement	30'000.-	15'000.-	15'000.-
Communauté de travail interreligieuse en Suisse IRAS/COTIS	30'000.-		30'000.-
Conseil suisse des religions	33'000.-	32'000.-	
Internet- und SMS-Seelsorge	50'000.-	25'000.-	25'000.-
<b>Formation de base et formation continue</b>			
Institut de formation aux ministères (IFM)	300'000.-	150'000.-	150'000.-
Centre catholique romand de formation permanente	170'000.-	170'000.-	
Religionspädagogisches Institut (RPI)	165'000.-	82'500	82'500
Institut für kirchliche Weiterbildung	235'000.-	235'000.-	
Seelsorge-Ausbildung Dritter Bildungsweg	260'000.-	130'000.-	130'000.-
theologiekurse.ch	160'000.-	80'000.-	80'000.-
Hochschule Luzern – Musik	100'000.-	100'000.-	

Institution	Subside total (en francs)	Part de la Confé- rence centrale (en francs)	Part de l'Action de Carême (en francs)
<b>Activité de l'Eglise dans les médias</b>			
Agence de presse internationale APIC/KIPA	750'000.-	562'500.-	187'500.-
Centre catholique de Radio et Télévision	600'000.-	300'000.-	300'000.-
Association Catholink	22'000.-	22'000.-	
Centro cattolico Radio e Televisione	185'000.-	95'000.-	90'000.-
Katholischer Mediendienst	660'000.-	495'000.-	165'000.-
<b>Organisations internationales</b>			
Union catholique internationale de la presse	26'000.-		26'000.-
Centre catholique international de Genève	26'000.-		26'000.-
Pax Romana – MIIC/CMIC	26'000.-		26'000.-
Assoc. cath. internation. de la jeunesse féminine	28'000.-		28'000.-
<b>Offices actifs à l'échelon des rég. linguist.</b>			
Centre romand de pastorale liturgique	150'000.-	150'000.-	
Commission romande de catéchèse	40'000.-	20'000.-	20'000.-
Centre romand des vocations	80'000.-	80'000.-	
Association biblique catholique	50'000.-		50'000.-
Centro Liturgia/Arte Sacra/Musica Sacra	45'000.-	45'000.-	
Ufficio diocesano Istruzione e Catechesi	30'000.-	15'000.-	15'000.-
Associazione Biblica della Svizzera italiana	7'000.-		7'000.-
Liturgisches Institut der deutschspr. Schweiz	152'000.-	152'000.-	
Interdiözesane Katechetische Kommission	109'000.-	109'000.-	
Katechetisches Zentrum Graubünden	15'000.-	7'500.-	7'500.-
Fachstelle Information Kirchliche Berufe	55'000.-	55'000.-	
Bibelpastorale Arbeitsstelle SKB	140'000.-		140'000.-
Ökum. Arbeitsstelle für Gefängnisseelsorge	16'500.-	16'500.-	
Deutschschweiz. Fachstelle kirchl. Jugend-arbeit	220'000.-	150'000.-	70'000.-

Institution	Subside total (en francs)	Part de la Conférence centrale (en francs)	Part de l'Action de Carême, en francs
Institut social de l'Action cath. ouvrière (ACO)	140'000.-	70'000.-	70'000.-
Clinical Pastoral Training (CPT)	15'000.-	15'000.-	
<b>Groupements de jeunesse</b>			
Coord. romande de la pastorale de la jeunesse	60'000.-	30'000.-	30'000.-
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giov. dioc.	15'000.-		15'000.-
Bundesleitungen Blauring und Jungwacht	270'000.-	135'000.-	135'000.-
Verband kath. Pfadfinder und Pfadfinderinnen	70'000.-	35'000.-	35'000.-
Deutschschweiz. Arbeitsgr. Ministrantenpastoral	50'000.-	25'000.-	25'000.-
tut-Verein	10'000.-	10'000.-	
<b>Groupements d'adultes</b>			
Communauté romande de l'apostolat des laïcs	50'000.-	50'000.-	
Pax Christi	50'000.-	25'000.-	25'000.-
Ligue suisse de femmes catholiques	230'000.-	130'000.-	100'000.-
Association catholique suisse Pro Filia	30'000.-	15'000.-	15'000.-
Projet Pro Filia de banque centralisée de données «Familien-Pool»	23'000.-	23'000.-	

